

N° D'ORDRE : 2021-147

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 18

Pouvoirs : 09

Excusé : 00

Absents : 02

Qui ont pris part

à la délibération : 27

Date de convocation : 29 septembre 2021

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Monsieur le Maire – M. DEDONS Fabrice pouvoir à M. QUENET – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. FONTANA Alain pouvoir à M. MARIN Michel - M. CAILLEAUX Rémi pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à Mme VIENOT Véronique - Mme SAUQUET Adeline pouvoir à M. BLANC Romain – M. DEZERAUD Philippe pouvoir à M. CALMET Pierre – M. LE PEN Jean-Ronan pouvoir à M. CLAVE Denis

Absents : Mme RASTOUIL Angélique – Mme MONTAGNY Nolwenn

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

22- PRESENTATION DES DECISIONS MUNICIPALES

A-DECISION 33-2021 – ATTRIBUTION DU MAPA 2021-02 RELATIF AUX MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE ET C.S.P.S DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE REHABILITATION DE LA PROPRIETE FLICHE BERGIS (DEUX LOTS SEPARES)

Monsieur le Maire rappelle que, suite à une consultation concernant les missions de contrôle technique et C.S.P.S (Coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé) dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la propriété Fliche Bergis et suite au Rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire informera Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal que le lot n° 1 « *contrôle technique* » ainsi que le lot n° 2 « *C.S.P.S* » du marché ont été attribués à la société BTP CONSULTANT, siégeant au Bâtiment C6 Europac de Pichaury – 1330 rue JRGG de la Lauzière – CS 50471 – 13592 Aix-en-Provence.

Il est précisé que le lot n° 1 est conclu pour un montant total de 15 960 € H.T tandis que le lot n° 2 « *C.S.P.S* » est conclu pour un montant total de 6 094 € H.T.

Après avoir apporté toute précision utile, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de prendre acte de la présentation de cette décision.

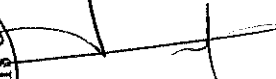
Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-21 du 15 juin 2020 ;
- VU la décision municipale 33-2021 ;

PREND ACTE

- de la présentation de la décision municipale 33-2021 « attribution du MAPA 2021-02 relatif aux missions de contrôle technique et C.S.P.S. dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la propriété Fliche Bergis (deux lots séparés) ».

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 8 octobre 2021, pour extrait conforme.

Le Maire,

Gilles VINCENT

